

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

de la deux cent quatre-vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 15 novembre 2004 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 13 décembre 2004.

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 15 novembre 2004 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables	X (quitte à 18 h 30)	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives	X (quitte à 17 h 45)	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GAUDREAU, Pierrette Représentante des chargés de cours	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés		X
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
LATULIPPE, Mélanie Étudiante - Baccalauréat en Sciences infirmières	X (quitte à 18 h 50)	
OUELLETTE, Ginette Représentante des collègues		X
PARENT, Michel Membre socio-économique		X
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
WHYTE, Francis R.	X	

Recteur

INVITÉS :

BOUDREAU, Claude Directeur- Communications et recrutement	X	
DORVAL, Pierre Directeur - Terrains et bâtiments	X	(point 7.2)

OBSERVATEUR RÉGULIER :

MONDOU, Hélène Syndicat des professionnels	X	
---	---	--

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline Secrétaire général	X	
--	---	--

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-unième réunion :

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions de la deux cent cinquante-septième réunion du Comité exécutif

4.- Affaires générales :

4.1 Relations de l'UQO avec l'Université du Québec

5.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

5.1 Suivi de la résolution 282-CA-4059 du 25 octobre 2004

6.- Affaires académiques :

6.1 Évaluation des professeurs

6.2 Prolongation du contrat d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie

7.- Affaires administratives et financières :

7.1 Renouvellement de contrat de cadre

7.2 Autorisation d'emprunt concernant le financement du projet de résidences étudiantes (maisons de ville)

8.- Période d'information et questions

9.- Dépôt de document :

9.1 Rapport de la CREPUQ portant sur l'évaluation périodique des programmes d'études à l'Université du Québec en Outaouais

10.- Relations de travail :

10.1 Adoption de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

11.- Prochaine assemblée

12.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-unième réunion :

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-unième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-unième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Entérinement des décisions de la deux cent cinquante-septième réunion du Comité exécutif

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent cinquante-septième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Monsieur Robert Dupré quitte la réunion.

4.- Affaires générales :

4.1 Relations de l'UQO avec l'Université du Québec

Le recteur dépose en séance le texte de l'« Avis d'inscription et synthèse » du dossier déposé à l'Assemblée des gouverneurs du 3 novembre 2004 aux fins de l'adoption du budget de fonctionnement 2004-2005 de l'Université du Québec en Outaouais.

Ce dernier rappelle que le Comité ad hoc formé par l'Assemblée des gouverneurs du 22 juin 2004, dont le président Serge Labine, Michel Parent et Hélène Grand-Maître étaient membres, a déposé un rapport intérimaire unanime sur

la situation financière de l'UQO à l'Assemblée des gouverneurs du 29 septembre 2004. Il ajoute que ledit comité devait déposer son rapport final à l'AG du 3 novembre dernier.

Le président du Conseil d'administration mentionne qu'un inconfort est né face au contenu dudit avis d'inscription, où les représentants de l'UQO audit Comité ad hoc ont été complètement exclus de la discussion, et malgré ce fait, on affirme audit avis d'inscription que :

« Les membres du comité déplorent aussi le fait que l'Université du Québec en Outaouais ait changé unilatéralement l'approche convenue, qui avait été entérinée par l'Assemblée des gouverneurs le 24 septembre 2004, et ils décèlent dans le dossier une lacune au niveau de la rigueur et de la cohérence dans une démarche à laquelle l'Assemblée des gouverneurs avait apporté un appui unanime. Plus particulièrement, ils constatent que la proposition de l'Université du Québec en Outaouais ne s'inscrit nullement dans le Plan de retour à l'équilibre soumis au ministre de l'Éducation. »

Les membres représentant l'UQO audit Comité ad hoc n'ont pas eu la chance, pas plus que la Direction de l'UQO, d'expliquer les contradictions apparentes dans les données du projet de budget 2004-2005 vs les orientations budgétaires apparaissant au rapport préliminaire du Comité ad hoc agréé à l'unanimité par l'Assemblée des gouverneurs.

Le président du Conseil d'administration dit s'être entretenu avec le président de l'Université du Québec quant au libellé dudit avis d'inscription qu'il juge incendiaire envers les administrateurs de l'UQO. Suite à cela, le secrétaire général de l'Université du Québec, dans une lettre datée du 11 novembre 2004, nous a informés que le texte sera modifié de la façon suivante :

« Les membres du comité constate aussi le fait que l'Université du Québec en Outaouais ait changé l'approche convenue, qui avait été entérinée par l'Assemblée des gouverneurs du 24 septembre 2004, et ils décèlent dans le dossier un manque de correspondance entre les recommandations du comité et la décision du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais. »

Suite aux explications fournies par le président du Conseil d'administration, le recteur et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, il est proposé par madame Marlène Thonnard, appuyé par madame Claudette Gatien, et adopté à l'unanimité :

« QUE les membres du CA de l'UQO fasse savoir au président de l'Université du Québec et président de l'Assemblée des gouverneurs, qu'ils sont stupéfaits et qu'ils déplorent que certains membres du Comité ad hoc formé par l'AG du 22 juin 2004 (2004-7-AG-R-125), en l'occurrence les trois membres de droit représentants de l'UQO, aient été exclus dudit comité lors des échanges qui ont mené

à la rédaction de l'avis d'inscription et synthèse du dossier ;

QUE nonobstant la lettre du secrétaire général de l'UQ du 11 novembre 2004 qui tente de minimiser certains propos malheureux apparaissant audit avis d'inscription à l'endroit de la direction et des administrateurs de l'UQO, les membres du CA sollicitent une rencontre avec le président de l'UQ afin de faire le point sur toute cette affaire et de discuter avec ce dernier du support que l'UQ est prête à consentir pour appuyer l'UQO de « façon vigoureuse » dans ses démarches auprès du gouvernement pour faire reconnaître et corriger son sous-financement chronique. »

Par contre, le recteur est très heureux d'informer les membres du Conseil d'administration que l'Assemblée des gouverneurs du 3 novembre a résolu :

- I D'adopter le budget de fonctionnement 2004-2005 de l'Université du Québec en Outaouais et l'inventaire des postes autorisés et comblés correspondant ; (déficit de 1 484 927 \$)
- II D'approuver une marge de crédit bancaire de 25 000 000 \$ pour l'année 2004-2005 ;
- III Malgré le paragraphe I, demander à l'Université du Québec en Outaouais d'adopter des mesures pour redresser sa situation déficitaire en limitant le dépassement des charges sur les produits à 1 000 000 \$, selon les estimés du Comité ad hoc tels que présentés dans son rapport du 24 septembre 2004 ;
- IV D'encourager et de soutenir l'Université du Québec en Outaouais dans la préparation d'un nouveau Plan de retour à l'équilibre qui tienne compte de la position actuelle du ministère de l'Éducation, telle que définie le 29 juin 2004 et de toute modification qui pourrait survenir à cet égard.

5.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

5.1 Suivi de la résolution 282-CA-4059 du 25 octobre 2004

Le Conseil d'administration du 25 octobre 2004 demandait au président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, de transmettre une lettre au ministre de l'Éducation lui demandant de corriger le sous-financement chronique et historique de l'Université du Québec en Outaouais. Une rencontre a également été sollicitée auprès de ce dernier. Ladite lettre est déposée au Conseil d'administration.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que la Direction de l'Université a rencontré le député Cholette, ce matin même, le 15 novembre 2004, pour lui exposer la

situation financière de l'Université. Cette dernière ajoute que le député Cholette s'est offert pour organiser une rencontre avec le caucus libéral des députés de l'Outaouais et ce, avant la période des Fêtes.

6.- Affaires académiques :

6.1 Évaluation des professeurs

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration qu'en lien avec l'article 11 de la Convention collective des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant l'évaluation des professeurs et l'article 12 concernant la durée des contrats et la permanence, le Conseil d'administration est appelé à statuer sur les recommandations des Assemblées départementales relativement à l'évaluation des professeurs.

Ce dernier présente l'ensemble du dossier en rappelant aux membres les étapes évaluatives auxquelles les professeurs sont soumis à diverses étapes de leur cheminement professionnel à l'UQO. Il attire principalement l'attention des membres sur certains cas particuliers présents au dossier. Malgré que cette approche ne soit pas contraire à ce que la Convention collective prévoit, il souligne son inconfort personnel face au jumelage d'une disposition de renouvellement de contrat et d'octroi de permanence avec la procédure d'évaluation annuelle. Par ailleurs, il explique un dossier pour lequel une révision a été demandée par la professeure concernée, . Il ajoute que le directeur du Département d'informatique et d'ingénierie a tenu à exprimer son désaccord quant à la conclusion de cette évaluation en raison principalement de la procédure utilisée par le Comité de révision.

Les membres du Conseil d'administration demandent au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche d'analyser la faisabilité d'alléger le dossier papier déposé au Conseil en regard des dispositions de la Convention collective des professeurs quant à l'opération annuelle d'évaluation des professeurs (renouvellement de contrat - octroi de la permanence - progression normale).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4066 concernant une professeure régulière permanente qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4067 concernant une professeure régulière permanente qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres

conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4068 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4069 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4070 concernant une professeure régulière permanente qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4071 concernant une professeure régulière permanente qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4072 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4073 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4074 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4075 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4076 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4077 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4078 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4079 concernant une professeure régulière permanente qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4080 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4081 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4082 concernant une professeure régulière permanente qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4083 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4084 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4085 concernant un professeur régulier permanent qui

a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4086 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4087 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4088 concernant une professeure régulière permanente qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4089 concernant une professeure régulière permanente qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4090 concernant une professeure régulière permanente qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4091 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4092 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4093 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres

conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4094 concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4095 concernant l'évaluation annuelle d'un professeur régulier permanent, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4096 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à un professeur régulier, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4097 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à un professeur régulier, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4098 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à un professeur régulier, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4099 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à une professeure régulière, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4100 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à une professeure régulière, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4101 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à une professeure régulière, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4102 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à un professeur régulier, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4103 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à une professeure régulière, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4104 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à une professeure régulière, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4105 concernant le renouvellement de contrat d'une professeure régulière, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4106 concernant le renouvellement de contrat d'une professeure régulière, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4107 concernant le renouvellement de contrat d'une professeure régulière, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4108 concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4109 concernant le renouvellement de contrat d'une professeure régulière, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4110 concernant le renouvellement de contrat d'une professeure régulière, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4111 concernant le renouvellement de contrat d'une professeure régulière, laquelle est jointe en appendice.

6.2 Prolongation du contrat d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que la Conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 juin 2004, prolongeait le contrat de madame Yamina Sami à titre de professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie pour la période du 16 juin 2004 jusqu'au 31 décembre 2004, son contrat antérieur ayant pris fin au 31 mai 2004 (1^{er} juillet 2003 au 31 mai 2004).

Le Département d'informatique et d'ingénierie souhaite prolonger à nouveau le contrat de madame Sami à titre de professeur suppléant. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est favorable à une prolongation du contrat de celle-ci pour une période de quatre (4) mois, soit du 1^{er} janvier 2005 au 30 avril 2005 et ce, en lien avec l'ouverture à court terme du Doctorat en sciences et technologies de l'information et le besoin du Département d'informatique et d'ingénierie de maintenir ses activités de recherche, de favoriser l'encadrement d'étudiants de cycles supérieurs et de bénéficier d'une professeure déjà en place pour assurer ses enseignements.

Les membres du Conseil d'administration sont donc invités à se prononcer sur la prolongation du contrat de madame **Yamina Sami** à titre de professeur suppléant pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 30 avril 2005.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4112 concernant la prolongation du contrat d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie, laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires administratives et financières :

7.1 Renouvellement de contrat de cadre

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que conformément au Règlement général 6 : Ressources humaines, de l'Université du Québec et aux articles 7 et 8 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre (Contrat d'engagement et Sécurité d'emploi), le Conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat de cadre de Monsieur Pierre Tessier. Les procédures habituelles d'évaluation ont été suivies.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4113 concernant le renouvellement de contrat de cadre de monsieur **Pierre Tessier**, laquelle est jointe en appendice.

7.2 Autorisation d'emprunt concernant le financement du projet de résidences étudiantes (maisons de ville)

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle que lors de sa réunion du 28 janvier 2003, le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais autorisait le vice-recteur à l'administration et aux ressources à procéder aux appels d'offres correspondants à la construction de résidences pour les étudiants. De plus, lors de cette réunion, le Conseil d'administration mandatait le vice-recteur à l'administration et aux ressources de même que le secrétaire général pour négocier le financement des résidences, soumettre le plan de financement et le projet d'emprunt à l'Assemblée des gouverneurs afin de débiter les travaux dans les plus brefs délais (Résolution 259-CA-3760).

L'Assemblée des gouverneurs, lors de sa réunion du 12 mars 2003 (résolution 2003-3-AG-R-41), autorisait l'Université du Québec en Outaouais à contracter un emprunt de 5,7 M\$ auprès de la Banque Nationale du Canada, pour son projet de construction de nouvelles résidences pour étudiants.

L'Université ayant autogéré ledit projet de construction, le directeur des Terrains et bâtiments,

monsieur Pierre Dorval, est présent afin d'expliquer les aléas survenus dans le dossier pour en arriver à un dépassement des coûts de l'ordre de 35 %.

Les membres du Conseil d'administration sont d'avis, qu'avant de demander à l'Université du Québec d'autoriser l'augmentation de l'emprunt de 5 700 000 \$ à 7 681 260 \$, qu'un mandat soit donné à la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour faire une enquête approfondie quant à la gestion de ce dossier de construction et de déposer un rapport au prochain Conseil d'administration.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que l'Université a déjà contracté un prêt à terme avec la Banque Nationale du Canada, prêt remboursable par mensualités de 32 902 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,65 %, échéant le 30 août 2013. Les résidences, étant gérées comme une administration autonome en autofinancement, les frais de financement sont considérés dans l'établissement des prix des loyers et n'affecte pas le budget de fonctionnement de l'UQO.

Monsieur Pierre Charron quitte la réunion.

8.- Période d'information et questions

Politique d'évaluation des programmes d'études

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que la Crepuq confirme que la pratique d'évaluation de nos programmes d'études est satisfaisante et respecte les exigences institutionnelles que l'on s'est données.

Cette dernière nous fait quelques recommandations dont celle de diffuser plus largement les synthèses de l'évaluation périodique de nos programmes dans une perspective d'imputabilité vis-à-vis la population.

9.- Dépôt de document :

Le document suivant est déposé :

- 9.1 Rapport de la CREPUQ portant sur l'évaluation périodique des programmes d'études à l'Université du Québec en Outaouais

Madame Mélanie Latulippe quitte la réunion.

10.- Relations de travail :

- 10.1 Adoption de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du Conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Conseil d'administration que la Convention collective des chargées et chargés de cours est échue depuis le 31 mai 2003. Les négociations pour son renouvellement ont débuté à l'été 2003, et une entente de principe est intervenue le 19 avril 2004. Le Conseil d'administration a approuvé cette entente de principe par sa résolution 274S-CA-3964.

Les échanges portant essentiellement sur la rédaction des textes découlant de l'entente de principe se sont poursuivis depuis pour aboutir en octobre à un projet de Convention incluant le retour à une rémunération à taux fixe.

Le Conseil d'administration a été informé de l'évolution de ce dossier lors de sa réunion du 25 octobre 2004. Le 3 novembre 2004, lors d'une Assemblée générale spéciale de ses membres, le syndicat a approuvé l'ensemble des modifications convenues entre les parties.

Le projet de Convention collective a été rédigé et est soumis au Conseil d'administration pour approbation et pour mandater les signataires de ladite Convention.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CA-4114 concernant l'adoption de la Convention collective entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

11.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 13 décembre 2004 à 16 h 30.

12.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Marlène Thonnard, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 10.

Original signé par :

Le président, Serge Labine
Le secrétaire, Micheline Bondu